

**ANNEXE II.3 AU MANUEL DES OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE**

**MODÈLE DE DÉCLARATION DE LA RÉSERVE OBLIGATOIRE**

Réserve Obligatoire du mois de.....

Codes des rubriques de la Situation Mensuelle Comptable	Libellé	Durée initiale ou contractuelle						Montant (en milliers de dinars)
		Inférieure à 3 mois		Supérieure ou égale à 3 mois et inférieure à 24 mois		Supérieure ou égale à 24 mois		
		taux	montant	taux	montant	taux	montant	
P02010000 (1)	Comptes à vue	1%		-		-		
P02990000 (1)	Autres sommes dues à la clientèle	1%		-		-		
P02021000 (2)	Comptes spéciaux d'épargne	0%						
P02029900 (2)	Autres comptes d'épargne	-		0%		0%		
P02030000 (1)	Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	-		0%		0%		
P03000000 (1)	Certificats de dépôt	0%		0%		0%		
	<b>II/ Montant requis de la réserve obligatoire</b>							
	<b>III/ Solde créditeur quotidien moyen du compte courant à la Banque Centrale de Tunisie à partir du 1<sup>er</sup> jour jusqu'au dernier jour du mois qui suit le mois concerné par la déclaration de la réserve obligatoire</b>							
	<b>IV/ Excédent (+) ou insuffisance (-) de la période (III-II)</b>							

Etant donné l'insuffisance enregistrée, la Banque Centrale de Tunisie est autorisée à débiter notre compte courant du montant de ..... dinars représentant les intérêts décomptés au taux de la facilité de prêt du mois de constitution ....% majoré de 2,5 points de pourcentage.

(1) Colonnes dinars de la situation mensuelle comptable.

(2) Annexe 9 à la circulaire aux banques n°93-08 du 30 juillet 1993 pour les montants en dinars uniquement.

**Signature autorisée**